



Plainte obligatoire

Par Bond006

Bonjour à nouveau

Je suis victime d'une escroquerie mais je souhaiterais savoir si je peux être responsable de quelque chose le fait de ne pas le signaler ou de porter plainte ou main courante ?

D'après la loi il n'est pas obligatoire de porter plainte et je suppose que c'est pareil pour la main courante qui est un signalement ? Ou le signalement c'est le fait d'appeler les forces de l'ordre pour prévenir de quelque chose ?

Le fait de ne rien faire peut l'être reprocher ? Car je n'ai pas envie de faire des démarches qui sont généralement du vent

Par yapasdequoi

Bonjour,
Décidément il vous en arrive des malheurs...

Une main courante ne sert à rien, il n'y a pas d'enquête.

Si vous êtes victime vous pouvez porter plainte, ou ne rien faire, c'est votre choix.

Ne rien faire permet au malfaiteur d'échapper à une peine et de faire d'autres victimes. De plus vous ne serez pas indemnisé.

S'il y a des doutes sur votre éventuelle complicité, le fait de porter plainte ou pas ne changera rien pour lever les doutes.

Par Bond006

Merci mais en tant que victime, le fait de ne rien faire, n'aura aucune conséquence sur moi par rapport à la justice ?
C'est valable pour toutes les infractions du moment que l'on est victime ?

Merci Monsieur

Par yapasdequoi

Mais vous êtes victime de quoi exactement ?